

ECOLE de VOILE du CNTL

REGLEMENT INTERIEUR

1- OBJET

L'école de voile du CNTL rentre dans le cadre des activités de Cercle Nautique et Touristique du Lacydon (CNTL), association loi 1901.

L'école de voile du CNTL propose des cours d'initiation, de perfectionnement, des croisières et des régates sur voiliers habitables.

Ces voiliers sont armés en fonction de leur zone de navigation. Les cours de voile, croisières et régates sont encadrés par les moniteurs de l'école de voile du CNTL

Les cours dispensés sont collectifs.

L'école de voile du CNTL est agréée par le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, agréé et labellisée par la Fédération Française de voile.

2- AFFICHAGES REGLEMENTAIRES

Les affichages réglementaires ainsi que les informations concernant l'activité de l'école de voile sont affichés sur un panneau réservé à l'entrée du CNTL et, si besoin, dans les bateaux de l'école de voile.

3-EQUIPEMENTS

L'école du CNTL fournit par personne, un harnais de sécurité, un gilet de sauvetage.

Le stagiaire se doit de s'équiper en effet personnel tel que gants, bottes, bonnet, veste de quart, vêtements chauds, rechange, sac de couchage etc.

4-ASSURANCES

L'école du CNTL assure en responsabilité civile ses stagiaires durant les activités. Une licence enseignement FFV annuelle (ou régates) et un livret seront délivrés obligatoirement par le club.

Il est proposé de souscrire à des garanties corporelles complémentaires en cas d'accident, selon la notice d'information qui est remise à l'inscription.

En dehors des horaires de stages, les stagiaires mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou du représentant légal.

L'école de voile du CNTL ne saurait être responsable de la disparition de bijoux ou autres objets de valeur.

5-PROGRAMME ET TARIFS DE L'ECOLE DE VOILE DU CNTL

L'école du CNTL élabore et met à disposition un calendrier et les tarifs pour tout ou partie de l'année à venir. L'école du CNTL se réserve le droit de modifier ce calendrier. Une mise à jour régulière est effectuée sur le site du CNTL

(Adresse www.cntl-marseille.com)

6- INSCRIPTIONS

L'inscription à l'école de voile implique :

- Avoir plus de 16 ans pour les enfants non accompagnés.
- Avoir une autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir obligatoirement une licence enseignement FFVoile annuelle (ou club) ainsi qu'un livret « passeport » qui pourront être délivrés par le club.
- Remplir et parapher le bulletin d'inscription fourni par le club.

- Signer la déclaration sur l'honneur attestant que vous êtes apte à vous immerger et à nager au moins 25 mètres si vous avez moins de 16 ans ou plonger et nager au moins 50 mètres si vous avez plus de 16 ans.
- Certifier, lors de l'inscription, ne pas présenter de contre indication à la pratique de la voile, en particulier des problèmes épileptiques, crise de tétanie, déficience cardiaque. Ce Certificat médical devra être renouvelé tous les ans.

7-COMPORTEMENT ET ESPRIT SPORTIF

L'accession aux activités nécessite de respecter les règles suivantes :

- Respecter les horaires
- Obéir aux consignes et aux instructions des moniteurs.
- Respecter le matériel (toute dégradation volontaire sera mise à la charge du responsable des dégâts).
- Ne pas emporter de matériel propriété de l'école du CNTL.
- Faire preuve d'esprit sportif et collectif.
- Respecter l'environnement.

8-SECURITE

- Le port de la brassière de sécurité et du harnais est obligatoire de nuit et à la discrétion des moniteurs le jour.
- Le stagiaire s'engage à exécuter toutes les consignes de sécurité que donneront les moniteurs.
- La Direction ou les moniteurs se réservent le droit de refuser, d'annuler l'inscription d'un stagiaire ou de le débarquer si son comportement est de nature à nuire volontairement à la sécurité, ou à dégrader du matériel, ou à perturber le stage.
- Il est conseillé de ne pas porter collier, bracelet, bagues etc.

9- RESERVATION/PAIEMENT/DESISTEMENT

Les cours à la 1/2 journée :

- Doivent être réservées au plus tard 48 h à l'avance directement auprès des moniteurs ou, au secrétariat du CNTL.
- Le stagiaire pourra acheter :
Soit une leçon
Soit un forfait de 10 leçons, valables 1 an à partir de la date d'achat. Si le forfait n'est pas totalement utilisé dans le délai, les leçons seront perdues.
- Les annulations 72 heures avant la sortie seront prises en compte dans le cas contraire, toute absence entraînera la comptabilisation de la sortie.

Les stages et les croisières :

- Doivent être réservés au plus tard 15 jours à l'avance.
- 50% du montant des stages et des croisières doivent être versés à la réservation.
- En cas de désistement d'un stagiaire inscrit, les 50% versés seront considérés comme arrhes au titre de la prestation de navigation (sauf cas de force majeure).
- Les absences durant les stages ne pourront être rattrapées.

10-GESTION DES ALEAS ET CONDITIONS D'ANNULATION

- L'école du CNTL se réserve le droit de supprimer une activité (un cours, une croisière ou un stage) en cas de force majeure, ou d'un nombre insuffisant d'inscriptions. Il pourra être soit reporté, soit remboursé. L'annulation d'un stage n'ouvre droit à aucune indemnité. Les moniteurs sont les seuls à prendre la décision de sortir en mer.

- Durant les stages ou croisières, les journées perdues pour cause de mauvais temps ne seront ni remboursées ni reportées. Elles seront remplacées par des cours théoriques sur place.
- Si un stagiaire abandonne pour raison personnelle son activité, elle reste dû en son entier.
- Si un stagiaire n'est pas présent lors de l'appareillage du bateau aucun remboursement n'est dû.
- Toute activité entamée est due.
- Dans le cadre d'une croisière de plusieurs jours, si pour des raisons majeures (très mauvaise météo, avarie) le retour à la base ne pouvait s'effectuer à la date prévue, et si certains stagiaires l'exigent, une possibilité de rapatriement leur sera proposée sur la base d'un remboursement d'un billet SNCF 2ème classe pour la partie terrestre ou sur la base d'un remboursement Tarif passager en car-ferry, (gare maritime du retour exclusivement Marseille). L'école du CNTL ne saurait être tenue pour responsable en quoi que ce soit, des conséquences pour le stagiaire, d'un retard éventuel dans le non-respect de la date du retour.

11 - AVITAILLEMENT POUR LES GRANDES CROISIÈRES

- L'avitaillement de l'équipage et des moniteurs ainsi que les consommables du bord (gaz, gasoil, piles...) sont à la charge des stagiaires (sauf avis contraire dans le programme).
- Les frais de stationnement dans les ports ou marinas sont à la charge des stagiaires.

Consignes de Sécurité

Dans tous les cas vous devez respecter les consignes qui vous seront données par le Chef de bord (moniteur) ou le Chef de quart (stagiaire désigné par le moniteur, quand il est absent sur le pont).

Pendant tous le temps de navigation, il est obligatoire de porter des chaussures fermées, et une tenue adaptée aux conditions de la pratique de la voile.

Pendant les manœuvres de gréement courant :

Une paire de gants est conseillée

Toujours tenir les cordages à une distance raisonnable des winchs, poulies, coinçeurs et autres accastillages.

Ne jamais enrouler un cordage autour de ses mains, il doit pouvoir être lâché immédiatement.

Port de la brassière de sécurité :

Le port de la brassière de sécurité est obligatoire pour les pratiquants de moins de 16 ans.

Il est obligatoire lors de navigations de nuit pour les équipiers qui se trouve sur le pont. Il peut être complété d'un feu de signalisation sur ordre du chef de bord.

Le reste du temps, le port de la brassière est laissé à discrétion du chef de bord.

Si le port de la brassière de sauvetage peut être un élément rassurant pour vous, alors n'hésitez pas à la demander à votre chef de bord.

Port du harnais de sécurité (intégré au gilet ou pas) :

Le port du harnais de sécurité est obligatoire pendant les navigations de nuit.

Il doit être capelé aux lignes de vie par une longe pour tous les déplacements sur le pont ou pendant une manœuvre, et doit le rester si le chef de bord en donne la consigne.

Si le port du harnais peut être un élément rassurant pour vous, alors n'hésitez pas à la demander à votre chef de bord.

Homme à la mer :

Vous trouverez dans les pages suivantes toutes les consignes et informations sur cette situation.

Alerter les secours :

Vous trouverez dans les pages suivantes toutes les consignes et informations sur cette situation.

Arnaud MORELLE
Directeur du CNTL

Samuel CARTIER
Responsable Technique Qualifié

Les manœuvres de l'Homme à la mer

Il est très important de respecter quelques consignes simples avant d'entreprendre une manœuvre de récupération d'un équipier tombé à la mer :

Premièrement : **Garder en visuel** l'équipier tombé à la mer (comment récupérer quelque chose quand on ne sait pas où il se trouve...)

Deuxièmement : **Avertir** le Skipper et l'équipage de cette situation.

Troisièmement : **Arrêter** le bateau

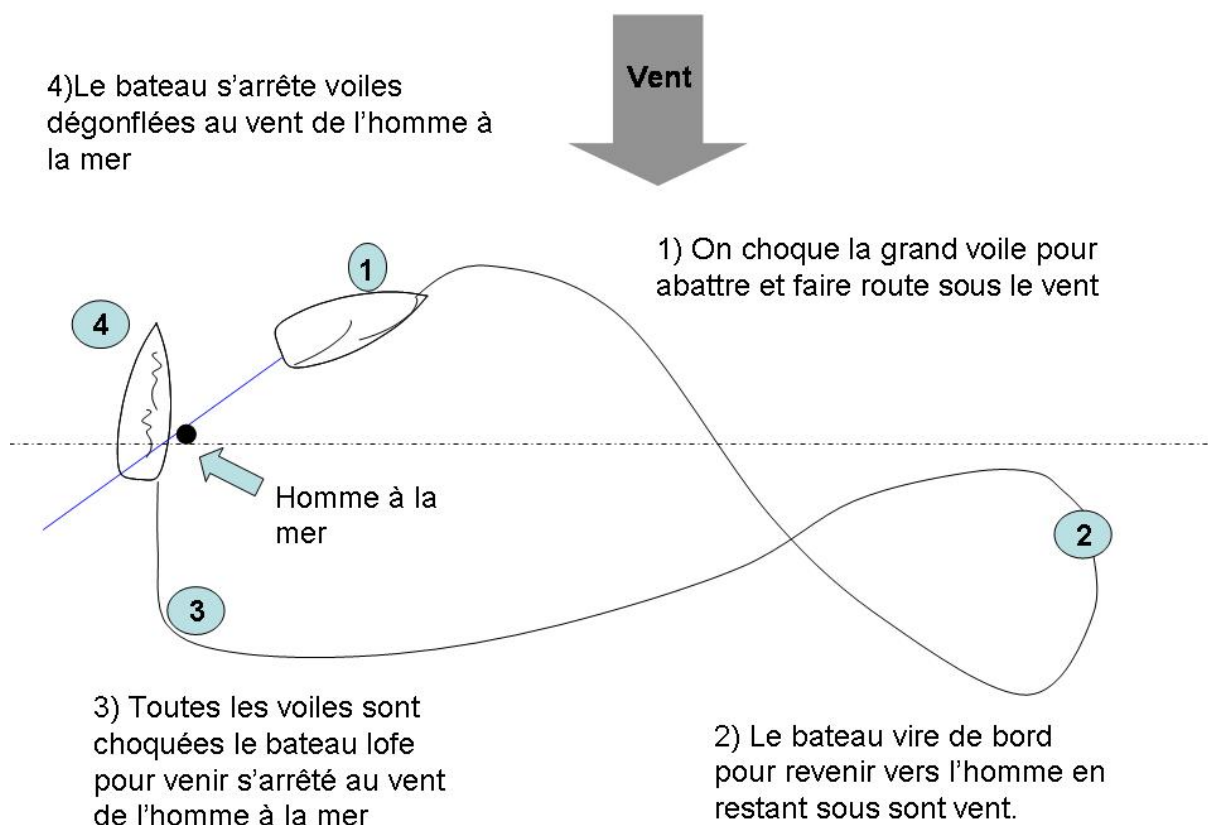
Quatrièmement : **Baliser** en envoyant des engins flottants pour l'équipier puisse s'accrocher dessus (Bouée fer à cheval, perche IOR, Coussins ou tout autres choses). De nuit un feu (à retournement) facilitera la localisation.

Le plus avant d'entreprendre la manœuvre : Enfoncer la touche MOB (Man Over Bord) du GPS.

Les manœuvres

Récupération de l'équipier en ralingue :

Cette manœuvre consiste à revenir vers l'équipier en passant sous son vent pour pouvoir stopper le bateau voiles choquées à son vent.

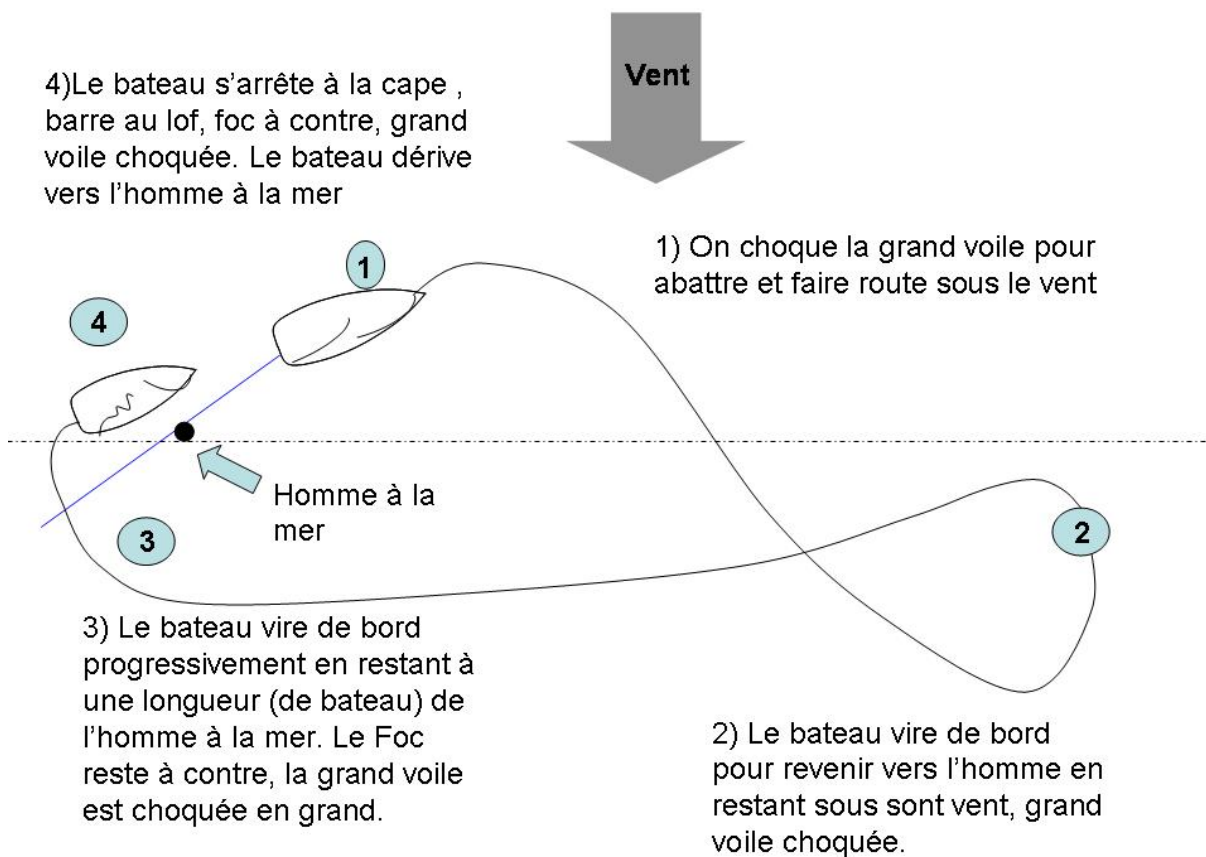


Avantage : l'approche est plus facile et peut être rectifier.

Inconvénient de cette manœuvre : le bateau a du mal à rester face au vent sans vitesse. Le vent reprendra rapidement le dessus en le faisant pivoter travers au vent. Difficile dans du vent fort.

Récupération de l'équipier avec arrêt à la cape :

Cette manœuvre consiste à revenir vers l'homme à la mer et de stopper le bateau à la cape au vent de celui-ci.



Avantage : Cette manœuvre pour être réalisée par un seul équipier, de plus une fois le bateau à la cape il reste stable à l'arrêt même par vent soutenu.

Inconvénient : L'approche est plus complexe, car la fin de la manœuvre ne peut plus être rectifiée (à partir de la phase 3).

Pour Finir :

Dans des conditions météo difficile Porté toujours votre gilet de sauvetage et n'hésité pas a vous accrocher.

La nuit porté toujours votre gilet de sauvetage complété d'une source lumineuse et accrocher vous.

Penser à vous accrocher avant de sortir du carré, car vous ne voyer les vagues arrivaient...

Ne tenez jamais le quart seul.